

---

Séance du 7 décembre 2016

---

**Nombre de membres**

**en exercice : 8**

**présents : 7**

**votants : 8**

L'an deux mil seize, le sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lorges, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Elizabeth HUGUET, Maire.

**Date de la convocation du conseil : 2 décembre 2016**

**Présents :** Mme HUGUET Elizabeth, MM. BACHELLIER Eric, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul

**Absent :** M. GAUTHIER Hugues,

**Secrétaire de séance :** M. Bruno DENIS

*Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :*

*Subventions Conseil Départemental : Cloches, tableau de l'Annonciation et fonts baptismaux*

*Subvention TEPCV- Eclairage public*

*Devis tilleuls de l'Ent. Rocher*

*La demande est acceptée à l'unanimité.*

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2016**

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**2. Compte rendu des participations aux diverses réunions**

**3. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

*Délibération 64/2016*

*L'absence prolongée de la secrétaire de mairie, employée de la CCBVL, engendre une charge de travail qui nécessite d'être compensée partiellement par la présence d'un adjoint administratif.*

**Mme le Maire propose au conseil municipal :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget,

Considérant la nécessité de créer provisoirement un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité lié à l'absence de la secrétaire de mairie, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

La rémunération sera calculée par référence aux indices afférents au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 et supplément familial de traitement le cas échéant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- Adopte la proposition de Mme le Maire
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget
- Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### **4. Projet de travaux de restaurations des objets de l'église Saint Martin – demandes de subventions auprès du Conseil Départemental**

##### *DELIBERATION 65 /2016*

Mme le Maire rappelle que par la délibération 61/2016 plusieurs demandes de subventions ont déjà été engagées auprès de la DRAC pour les projets suivants :

- restauration du tableau de l'annonciation pour un montant de 7 135 € HT
- restauration des fonts baptismaux pour un montant de 7 950 € HT
- restauration et l'électrification des cloches pour un montant de 15 471 € HT

Mme le Maire propose de faire une demande supplémentaire de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20 % de la somme restant due.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à présenter les dossiers de demande de subvention.
- à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

#### **5. TEPCV : Demande de subvention**

##### *DELIBERATION 66 /2016*

- Vu la loi n°2010-788 DU 12 juillet 2010 portant engagement national en faveur de l'environnement (dite « loi Grenelle II »)
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en date du 17 août 2015
- Vu l'appel à projet de nouveaux Territoires à énergie positive pour la croissance verte du 02 août 2016
  
- Considérant l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin d'accélérer, dans les collectivités territoriales, les actions contribuant à :
  - Atténuer les effets du changement climatique, très coûteux à moyen et long terme ;
  - Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
  - Faciliter l'implantation des filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans ;
  - Reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.
  
- Considérant que les dépenses sont éligibles dans l'un des 6 domaines d'action suivants :
  - Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public (par ex. : rénovation énergétique des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public) ;
  - Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports (par ex. : renouvellement des flottes de véhicules par des véhicules propres, pistes cyclables, location de vélos longue durée) ;
  - Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets (par ex. : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets à la source) ;
  - Production d'énergie renouvelable locale (par ex. : filière bois, méthanisation, photovoltaïque) ;
  - Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable (par ex. : démarche Zéro pesticide, atlas de la biodiversité, actions liées à la trame verte/bleue) ;
  - Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux (par ex. : financement participatif des projets).

Madame le Maire expose :

Dans le cadre d'une candidature de la Communauté de communes Beauce Val de Loire à l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte, les communes membres pourraient bénéficier de subventions (dans la limite de 20% d'autofinancement) pour des actions entrant dans les domaines susvisés. Ces actions devront être initiées au plus tard le 31 décembre de l'année suivant la signature de la convention.

L'enveloppe globale pour le territoire de la CCBVL pourrait atteindre 2 000 000 €.

Madame le Maire propose d'inscrire les actions suivantes dans le cadre de cet appel à projet :

- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.
- Action présentée : Rénovation de l'éclairage public (LED - 45 points lumineux), changement des armoires électriques et pose d'horloges astronomiques.

**Après avoir délibéré, le conseil communal décide :**

- **D'inscrire les actions susnommées au programme d'actions de la candidature à l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte**
- **De désigner Mme HUGUET Elizabeth, Maire comme référent porteur de ces actions**
- **D'autoriser Madame le Maire, à accomplir toutes démarches et signer tous documents, et leurs avenants éventuels, pour porter cette candidature et solliciter les aides du fonds de transition énergétique.**

## **6. Plantation des nouveaux tilleuls de la place de la Mairie**

*DELIBERATION 67 /2016*

Mme le Maire rappelle que les arbres abattus en début d'année doivent être remplacés et qu'aucune décision n'avait été prise lors du dernier conseil au motif que le devis indiquait racines nues. Il avait été demandé un devis complémentaire pour avoir les tarifs des tilleuls en motte.

Mme le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise ROCHER

<b>Diamètre</b>	<b>prix</b>
10/12	104 €
12/14	130 €
14/16	165 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité choisit d'acheter des tilleuls en motte plantée.

Et à 4 voix pour (Diam.14/16) contre 3 voix (Diam. 12/14) :

valide l'achat de tilleuls de la même espèce que celle présente sur le mail de la place de la mairie en diamètre 14/16.

## **7. Questions diverses**

Spectacle Noël de la commune. Décoration de la salle des fêtes.

Vœux de la municipalité le samedi 14 janvier 2017 à 10h.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Elizabeth HUGUET,

Les membres du Conseil Municipal :

BACHELLIER Eric	DA SILVA Jean	DENIS Bruno
FROMET Mathieu	GAUTHIER Hugues	TASSIN Gérard
	VAYSSET Jean-Paul	